

**DEPARTEMENT DE LA GIRONDE**  
**Arrondissement de BORDEAUX**  
**COMMUNE D'EYSINES**  
**CENTRE COMMUNAL D'ACTION**  
**SOCIALE**

-----  
Nombre de membres en exercice : 11  
-----

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 27 avril 2026

-----  
**N°20260427.D17**

**Objet : MARCHES PUBLICS – CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDE RELATIVE A LA CONSULTATION POUR L'ATTRIBUTION DES DIVERS MARCHES D'EXPLOITATION, RENOUVELLEMENT ET TRAITEMENT DES RESEAUX DE CHALEUR ET DES INSTALLATIONS THERMIQUES, HYDRAULIQUES ET ELECTRIQUES**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril à seize heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, convoqués, se sont réunis en salle du Conseil municipal de la ville d'Eysines, sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente.

PRÉSENTS (9) :

- Mme Christine BOST, Présidente du CCAS,
- Mme Anne-Gaëlle Mc NAB, Vice-Présidente,
- Mme Laurence ROY, Vice-Présidente déléguée,
- M. Alain GILBERT, membre du Conseil Municipal, délégué,
- M. Dominique ORDONNAUD, membre du Conseil Municipal,
- Mme Claire THYBOEUF, représentante des Associations Familiales
- Mme Boutayena PICHOT DE LA MARANDAIS, représentante des Associations des Personnes Handicapées.
- Mme Brigitte PONS-PETIT, représentante des Associations qui œuvrent dans les domaines de l'insertion et de la lutte contre les exclusions,
- Mme Janine DARROUZES, personnalité qualifiée,

ABSENTS EXCUSÉS : (2)

- Mme Véronique JUSOT, membre du Conseil Municipal, adjointe,
- M. Claude ARDOUIN, représentant des Associations de retraités et de personnes âgées

PARAPHE SECRETAIRE DE SEANCE/DIRECTRICE DU CCAS : Alice-Odile ANTOINE-EDOUARD

-----  
**EXPOSE**

Le marché relatif à l'exploitation des installations de chauffage et de VMC de la Résidence Autonomie Migron à Eysines arrive à échéance le 31 décembre 2027, il est nécessaire de relancer diverses procédures de consultation afin de choisir les prochains prestataires.

De son côté, la Ville d'Eysines exprime des besoins similaires à ceux du CCAS de la commune d'Eysines communaux.

Accusé de réception en préfecture  
03/26/2026 08:20:26  
Date de réception préfecture : 28/04/2026

Dès lors, il convient de mettre en commun ces besoins en constituant un groupement de commandes, conformément à l'article L2113-6 du Code de la commande publique, pour lancer les consultations suivantes :

- Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'analyse préalable des futurs besoins relatifs à l'Exploitation, aux renouvellements et aux traitements des réseaux de chaleur, des diverses installations thermiques, hydrauliques et électriques ainsi que l'accompagnement des membres du groupement dans le cadre des futures consultations qui seront lancée pour lesdites prestations ;
- Prestations relatives à l'exploitation, au renouvellement et aux traitements des réseaux de chaleur, des diverses installations thermiques, hydrauliques et électriques des membres du groupement.

A cet effet, il est nécessaire d'établir une convention constitutive du groupement de commandes, conformément à l'article L2113-7 du Code de la commande publique.

La convention proposée a pour objet de définir les modalités de fonctionnement du groupement. Elle désigne la Ville d'Eysines comme coordonnateur.

Ainsi, la ville aura à ce titre pour missions :

- d'établir les dossiers de consultation des entreprises ;
- d'organiser les procédures de mise en concurrence ;
- de procéder à la signature du marché, à sa transmission au contrôle de légalité, le cas échéant, et à sa notification au titulaire au nom de l'ensemble des membres du groupement.

La commission d'appel d'offres sera celle du coordonnateur du groupement.

Chaque membre du groupement s'assure de la bonne exécution du marché et règlera les commandes le concernant sur son propre budget.

#### **Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration :**

- approuve l'adhésion du CCAS au groupement de commande avec la Ville d'Eysines,
- autorise Madame la Présidente à signer la convention constitutive du groupement de commandes avec la Ville et à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement du marché lié au groupement ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- autorise Madame la Présidente à signer tout document et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Répartition des votes des membres du Conseil d'Administration :  
9 voix » pour » ; 0 voix « contre » ; 0 « abstention »

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour expédition conforme  
La Présidente du C.C.

  
Christine BOS



Accusé de réception en préfecture  
033-263801608-20260427-20260427-D17-DE  
Date de réception préfecture : 28/04/2026